

# Crédit pont hypothécaire

Un crédit pont hypothécaire finance la construction neuve, l'achat et/ou la transformation d'un bien immobilier à court terme, dans l'attente des revenus issus de la vente d'un autre bien immobilier.

## 1. Emprunteurs – objet

<b>Emprunteurs :</b>	personnes physiques, personnes physiques exerçant une activité professionnelle indépendante, comme les commerçants, les titulaires de profession libérale, les dirigeants d'entreprise.
<b>Objet :</b>	objet applicable au « crédit hypothécaire » visé à l'article L.9., 53° du Code de droit économique (y compris l'acquisition / la transformation de biens immobiliers en partie à des fins privées (au moins 50 %), en partie à des fins professionnelles.)  Financement achat / construction neuve / travaux d'amélioration ou de transformation dans l'attente des revenus issus de la vente d'un autre bien immobilier.

## 2. Modalités de crédit

<b>Montant – minimum :</b>	12 500 EUR
<b>Montant – maximum :</b>	80 % de la valeur du bien immobilier à vendre (exceptionnellement 90 % moyennant estimation par un expert agréé) Crédit pont > 500 000 euros : max Q = 80 % (indépendamment de l'expertise)
<b>Durée :</b>	Max. 3 ans
<b>Commission de réservation :</b>	Pas d'application
<b>Prélèvement :</b>	Libération totale lors de la passation de l'acte
<b>Droit de prélèvement :</b>	Non dû
<b>Calcul des intérêts :</b>	Nombre effectif de jours / nombre effectif de jours
<b>Variabilité de taux :</b>	Taux fixe pour toute la durée du crédit
<b>Paiement des intérêts – capital :</b>	Intérêts : mensuel, semestriel Capital : à l'échéance
<b>Report de capital :</b>	Capital à l'échéance
<b>Frais de gestion :</b>	Aucun
<b>frais de dossier :</b>	Voir tarif

---

**Conditions :** Remboursement crédit via compte à vue GiroPlus vdk banque  
Versement des revenus d'activités professionnelles sur le compte à vue GiroPlus vdk banque

**Indemnité de emploi :** Aucune

### 3. Sûretés

Uniquement en combinaison avec un crédit hypothécaire

Toujours un mandat hypothécaire sur le bien immobilier à vendre et à acquérir.

En fonction d'éléments spécifiques, vdk peut demander des sûretés complémentaires (par exemple une hypothèque de contrôle).

### 4. Engagements spécifiques

Domiciliation de revenus professionnels

### 5. Avantages

- capital à l'échéance
- pas de frais de gestion
- pas d'indemnité de emploi

### 6. Renseignements

**Prospectus crédit hypothécaire**

<https://www.vdk.be/sites/default/files/ckeditor/pdfs/algemeen/Prospectus%2022.pdf>

### 7. Plaintes

En cas de plaintes éventuelles, vous pouvez d'abord vous adresser à :

vdk banque – Traitement des plaintes

Sint-Michielsplein 16 – B-9000 Gand

tél. 09 269 32 31 – e-mail [plaintes@vdk.be](mailto:plaintes@vdk.be).

Si le litige n'est pas résolu, vous pouvez faire appel au Service de médiation Banques – Crédit – Placements :

Ombudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2, 1000 Bruxelles ([www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be)).